

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

2 pouvoirs : Mr GILLARDIN Jean-Michel donne pouvoir à Mr MORIN Daniel

Mme DUPONT Sandra donne pouvoir à Mme BERGER Christine

Date de la convocation : 04 décembre 2015

Date de l'affichage : 04 décembre 2015

L'An deux mil quinze et le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le quatre décembre deux mil quinze.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, MORIN Daniel, VIZIER Jérôme, FRIZOT Bernard, BERNON Gérard

Mmes BERGER Christine, GUYOT Marie-Louise, LAVOCAT Hélène, MARECHAL Marie-Noëlle, PRIEUR Carole, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette, VALLA Marie-Paule

Excusés : Mrs FAVARETTO Alain, CHARPENTIER Jean-Marie, GILLARDIN Jean-Michel, Mme DUPONT Sandra

Secrétaire : Mme LAVOCAT Hélène

DELIBERATION POUR APPROBATION DE LA PROPOSITION DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MONSIEUR LE PREFET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du schéma intercommunal de Monsieur le Préfet.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse avec 16 voix pour, 1 contre et 0 abstention la proposition du schéma intercommunal de Monsieur le Préfet.

DELIBERATION POUR APPROBATION DU TABLEAU DE REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE 2015 RECUPERES AUPRES DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX EN 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les frais de chauffage 2015 entre les locataires des logements communaux pour l'année 2016.

L'Assemblée, après avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la répartition de frais de chauffage.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE DES AMIS DE LA CORDE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « les Amis de la Corde » qui sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle, au titre de 2016. En effet, l'an prochain, l'association a été désignée pour organiser le 28^{ème} championnat départemental de l'Allier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « les Amis de la Corde » qui sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier de la directrice de l'école des Aubrelles qui souhaite, dans le cadre du projet de liaison CM2 / 6^{ème} sur le thème de la laïcité, planter un arbre dans le jardin de l'école. Elle sollicite donc le Conseil Municipal pour son accord, et éventuellement la prise en charge financière de l'arbre de la laïcité qui sera un cerisier. Après discussion, l'Assemblée autorise la plantation de cet arbre dans le jardin de l'école et accepte de le financer.

Monsieur LOGNON Alain fait part de la demande des 2 directeurs d'écoles qui souhaitent que leurs bureaux soient équipés de 2 ordinateurs neufs, les ordinateurs actuels devenant obsolètes, afin de pouvoir réaliser leurs travaux de direction dans de bonnes conditions. Après discussion, l'Assemblée accepte et décide que l'achat de ces 2 ordinateurs soient inscrits à un programme d'investissement 2016.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'une publicité a été mise en place pour la vente des terrains au lotissement la Garenne (panneaux aux entrées de Beaulon) et qu'une parution dans les journaux et sur internet aura prochainement lieu.

Madame PRIEUR Carole indique qu'il y a quelques anomalies suite à l'installation de la signalétique. Monsieur LOGNON Alain annonce qu'un état des lieux doit être réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

